



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale
1^{er} décembre 2021

Original : anglais

Première session ordinaire de 2022

Du 31 janvier au 4 février 2022, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour le Vietnam

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) :	26,5 millions de dollars : 10,5 millions provenant de ressources ordinaires et 16,0 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources
Durée du programme :	Cinq ans (2022-2026)
Cycle d'assistance :	Dixième
Catégorie :	Niveau III
Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2022-2026

I. Considérations générales

1. Depuis l'entrée en vigueur des politiques de renouveau, dites du « Doi Moi » en 1986, le Vietnam, avec une population de plus de 96 millions d'habitants (2019), est passé d'une des nations les plus pauvres à un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Il est l'une des économies à la croissance la plus rapide en Asie, avec une économie de marché très ouverte et dynamique au sein d'un système politique à parti unique et d'une orientation socialiste. Le PIB par habitant a augmenté de 2,7 fois entre 2002 et 2018 ; plus de 45 millions de personnes sont sorties de la pauvreté absolue. Malgré la pandémie de COVID-19, le Vietnam est l'un des quelques pays dans le monde à atteindre une croissance économique positive (2,9 %) en 2020. Le Gouvernement vise à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) grâce à sa nouvelle Stratégie de développement socio-économique, 2021-2030.

2. Les changements démographiques sont au nombre de deux, comme indiqué dans l'Analyse commune de pays. Premièrement, dans le recensement de 2019, le Vietnam a enregistré la proportion la plus élevée de jeunes dans l'histoire du pays, créant le potentiel pour un dividende démographique. Les 20,4 millions de jeunes vietnamiens âgés de 10 à 24 ans représentent 21 % de la population et la phase démographique devrait durer jusqu'en 2039. Pour tirer parti de cette opportunité, il est nécessaire d'accorder la priorité au développement, à l'autonomisation et à la participation des jeunes. Deuxièmement, dans le même recensement de 2019, les données montrent que le processus de vieillissement de la population progresse rapidement, en raison du déclin de la fertilité et de la mortalité. L'espérance de vie à la naissance s'élève à 73,6 ans (71 ans pour les hommes et 76,3 ans pour les femmes) et le taux de fertilité total a quasiment diminué de moitié (de 3,8 en 1989 à 2,09 en 2019). Ainsi, les personnes âgées de 60 ans et plus représentent désormais 11,9 % de la population et ce taux devrait augmenter à 20 % d'ici 2036. Ce qui signifie que la transition du Vietnam d'une population « vieillissante » à une population « âgée » surviendra en l'espace de 20 ans.

3. L'Analyse souligne l'importance de répondre aux inégalités pour atteindre les ODD au Vietnam, et le Plan-cadre de coopération accorde donc une attention particulière aux besoins des groupes de population les plus vulnérables et défavorisés dans sa théorie du changement par le biais de quatre domaines thématiques ciblés : (a) développement social inclusif ; (b) durabilité environnementale, résilience aux catastrophes et changement climatique ; (c) prospérité partagée grâce à une transformation économique ; et (d) gouvernance et accès à la justice. Les populations les plus laissées pour compte incluent les femmes et les filles, les adolescents et les jeunes, les personnes âgées, les minorités ethniques, les travailleurs immigrés, les personnes handicapées et les victimes de violence sexiste.

4. Dans le domaine du développement social inclusif, des disparités existent en ce qui concerne le statut des droits en matière de santé sexuelle et procréative (DSSP). Alors que le taux de mortalité maternelle a diminué de 233 pour 100 000 naissances vivantes dans les années 1990 à 46 pour 100 000 naissances vivantes en 2019, il est 2 à 3 fois plus élevé parmi les minorités ethniques. Une analyse par modélisation réalisée par le FNUAP en 2020 a estimé une éventuelle augmentation du taux de mortalité maternelle de 44 à 65 % du fait de l'incidence négative de la pandémie de COVID-19. Alors que le Vietnam a maintenu, au niveau national, le taux de fertilité total à un seuil de remplacement au cours des 15 dernières années, conformément à la politique démographique nationale (qui a modifié son domaine principal en passant de la planification familiale au développement et à la population), des variations régionales existent entre les zones urbaines et rurales, et entre les provinces du sud et du nord.

5. De même, les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont plus élevés chez les minorités ethniques (19 à 31 %) et les travailleurs immigrés (29,5 %) par rapport à la moyenne nationale qui s'élève à 7 %. On estime que 80 % des personnes handicapées n'ont jamais rencontré de personnels de santé récemment, il est donc fort possible que leurs besoins en matière de DSSP ne soient pas satisfaits. Les jeunes sont particulièrement vulnérables,

leurs besoins non satisfaits en matière de contraception moderne s'élèvent à 29,6 % et le taux de natalité chez les adolescentes est de 11 pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans. Elles manquent d'informations et de services complets et adéquats, et la situation est accentuée parmi les minorités ethniques et les personnes handicapées. De plus, le cancer du col de l'utérus est devenu le deuxième cancer le plus courant affectant le statut des DSSP pour les femmes avec une mortalité trois fois plus élevée que celle liée à la grossesse et à l'accouchement, mais il n'existe aucun mécanisme de financement pour soutenir des interventions programmatiques.

6. Le Vietnam a fortement investi dans son système public de santé, et les dépenses en matière de santé (notamment la santé sexuelle et procréative) ont augmenté avec la croissance économique du pays ces dernières années. Cependant, des politiques de financement adéquates et une gestion financière publique infranationale renforcée sont nécessaires pour atteindre des soins de santé universels pour les services de DSSP. La prévalence du VIH au Vietnam a été considérablement réduite et reste faible, on l'estime actuellement à 0,23 %.

7. Du fait de la vitesse du processus de vieillissement, le système de protection sociale actuel n'a pas été en mesure de satisfaire les besoins des personnes âgées, et l'approche fondée sur le cycle de vie est nécessaire pour répondre au vieillissement de la population. Le taux de pauvreté des personnes âgées s'élève à 8,8 %, deux fois plus élevé que la moyenne nationale, et est encore plus élevé parmi les minorités ethniques et les femmes âgées. L'incidence du handicap augmente également avec l'âge et 80 % des personnes handicapées sont des personnes âgées de 60 ans et plus. Actuellement, 48 % des personnes âgées ne sont pas couvertes par un régime de protection sociale ; le système de soins sociaux actuel fournit des soins institutionnels à seulement 10 000 personnes âgées. De plus, seulement 1,3 % des personnes âgées de 60 à 79 ans reçoivent un soutien du système de retraite national. Une telle situation place les personnes âgées dans une position extrêmement vulnérable et les expose également à la violence domestique.

8. En ce qui concerne la gouvernance et l'accès à la justice, même si le Vietnam est classé 65^e sur 188 pays par l'Indice sexospécifique du développement humain, de fortes manifestations d'inégalités de genre (telles que la violence sexiste, la sélection du sexe orientée et la vulnérabilité aux normes sociales néfastes) persistent. L'Étude nationale de 2019 sur la Violence à l'égard des femmes a révélé qu'environ 2 femmes sur 3 ont subi une ou plusieurs forme(s) de violence entre partenaires intimes au cours de leur vie, et 40,3 % de violence physique/sexuelle, exercée par une personne autre que le partenaire. Les abus sexuels sur les enfants sont également élevés et sont estimés à 4,4 %. La violence sexiste coûte au pays 1,81 % du PIB en raison des pertes de productivité. Plus de 90 % des femmes n'ont jamais cherché d'aide du fait des stigmates socioculturels liés à la violence sexiste, qui sont cachés par la société. Il existe également un manque de prestation de services et de mesures d'interventions multisectorielles pour les victimes de violence sexiste. La prévalence de la violence est plus élevée chez les personnes handicapées. De plus, le rapport de masculinité à la naissance au Vietnam s'élève à 111,5 garçons pour 100 filles, ce qui est le troisième rapport le plus élevé d'Asie, résultant d'une forte préférence pour les fils, d'un déclin et d'une restriction de la fertilité, ainsi que d'une disponibilité accrue des technologies procréatives. La sélection du sexe orientée persiste dans le pays, et on estime qu'il manque 45 900 filles chaque année ; d'ici 2034, 1,5 million d'hommes pourraient connaître un « manque d'épouse ». Le nouveau programme national sur la prévention et l'intervention contre la violence sexiste a été approuvé et une révision est en cours pour la Loi sur la prévention et le contrôle de la violence domestique afin d'assurer une cohérence avec les normes internationales fondées sur une approche axée sur les victimes.

9. L'examen à mi-parcours du précédent programme de pays a mis en évidence les enseignements suivants : (a) l'approche ciblée pour répondre aux lacunes existantes, en particulier pour les personnes qui risquent d'être laissées pour compte, doit être garantie ; (b) un élargissement des partenariats avec la société civile et le secteur privé peut permettre des interventions innovantes et une transformation numérique ; (c) étant donné la vulnérabilité du Vietnam au changement climatique (septième pays le plus à risque selon

l'Indice mondial des risques climatiques de 2015) et sa forte exposition aux risques naturels (indice des risques INFORM 2021), les avantages comparatifs du FNUAP pour répondre aux DSSP et à la violence sexiste en cas d'urgence peuvent apporter une valeur ajoutée afin de mieux reconstruire en vue des ODD ; et (d) il est nécessaire de s'appuyer sur les capacités du FNUAP à traiter des questions sensibles, notamment sur les DSSP et les politiques démographiques, en fournissant des faits et des données provenant d'enquêtes, des données administratives et des données relatives à l'état civil et aux statistiques de l'état civil. Le FNUAP dispose d'une expertise et d'une expérience pour soutenir la réalisation des engagements nationaux volontaires pris lors du Sommet de Nairobi sur la CIPD25. Il s'agit notamment d'interventions complètes en matière de DSSP, du développement de la jeunesse, de la violence sexiste et d'autres pratiques néfastes, de la protection des personnes âgées et de la transformation des données pour les politiques relatives à la population, conformément aux principes de la CIPD.

10. Étant donné l'histoire du Vietnam en tant que pays pilote du processus « Unis dans l'action », le FNUAP dispose d'une base solide pour contribuer de manière significative à l'amélioration de la cohérence et des synergies au sein des groupes de coordination des Nations Unies, particulièrement en ce qui concerne le développement social inclusif, la gouvernance et l'accès à la justice, le développement de la jeunesse et l'égalité de genre.

II. Priorités du programme et partenariats

11. Le programme proposé, conçu à la suite de consultations approfondies avec le Gouvernement vietnamien et d'autres parties prenantes nationales et internationales, soutient la mise en œuvre du Plan d'action national pour les Objectifs de développement durable du Vietnam pour la Décennie en faveur de l'action et le nouveau Plan de développement socio-économique, 2021-2026, conformément au cadre de la Stratégie de développement socio-économique 2021-2030, qui accorde une plus grande attention à la dynamique des populations et aux questions démographiques. Il s'aligne sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, dans le cadre de deux domaines de réalisation, afin d'atteindre les résultats transformateurs du FNUAP : zéro décès maternel évitable, zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale et zéro violence sexiste et autres pratiques néfastes. Des approches à dimension humaine, basées sur les droits et sensibles au genre seront utilisées, et des interventions relatives à la réponse et à la préparation humanitaires seront intégrées dans tous les domaines d'intervention du programme proposé. Conformément à l'orientation du Gouvernement vietnamien, une attention prioritaire sera accordée à la transformation numérique et à la révolution des données en utilisant efficacement les technologies de l'information et de la communication, notamment pour atteindre les personnes les plus laissées pour compte. L'expérience de la pandémie de COVID-19 a permis de tester la télésanté, les alertes par SMS sur les DSSP et la violence sexiste, l'utilisation de l'application mobile « S-Health » pour un vieillissement en bonne santé, une éducation sexuelle complète en ligne pour les adolescents, les jeunes et les personnes handicapées, et la transformation des données pour le recensement et les enquêtes, qui seront davantage améliorées et développées dans le programme proposé.

12. Dans le cadre du programme de réforme du système pour le développement des Nations Unies, le programme proposé contribuera directement (a) au développement social inclusif ; et (b) à la gouvernance et à l'accès à la justice, conformément au principe de « ne laisser personne pour compte » et afin de réduire les inégalités et les vulnérabilités. Le FNUAP contribuera à des initiatives communes pour répondre aux DSSP, au développement de la jeunesse, à la violence sexiste, à la protection sociale et aux données relatives aux ODD, en travaillant en étroite collaboration avec des organismes des Nations Unies, tels que l'Organisation internationale du travail (OIT), le PNUD, l'UNESCO, l'UNICEF, ONU Femmes et l'OMS. Les interventions du FNUAP seront dirigées vers les DSSP, en particulier pour les adolescents et les jeunes, ainsi que vers la protection sociale pour les personnes âgées conformément à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Un soutien relatif au développement de la jeunesse, aux données

relatives aux ODD, à la violence sexiste et à d'autres pratiques néfastes, notamment à la sélection du sexe orientée, sera fourni conformément à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, une action commune sera entreprise dans le cadre du lien entre l'aide humanitaire et le développement, étant donné la vulnérabilité du pays aux risques naturels liés au changement climatique. Le FNUAP assurera son intervention prioritaire en matière de DSSP, de violence sexiste et de protection des personnes âgées, et promouvra l'engagement des jeunes dans le rétablissement et la réponse en cas de catastrophes, conformément à la Loi sur la jeunesse récemment approuvée. Il inclura des éléments de préparation, d'atténuation, d'adaptation, de prévention et d'intervention en cas d'urgence pour renforcer la résilience, la transition et le rétablissement à la suite de catastrophes. Le FNUAP travaillera en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies ainsi qu'avec la communauté internationale locale sur le suivi et les mesures de suivi de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et l'Examen périodique universel pour les droits de l'homme.

13. Afin de soutenir la réalisation des engagements nationaux volontaires pris par le Vietnam lors du Sommet de Nairobi sur la CIPD25, le FNUAP associera politique et plaidoyer et élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, en développant les capacités nationales, en exploitant le développement de partenariats avec des partenaires de développement traditionnels et non traditionnels, tels que l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et en partageant des connaissances internationales sur les meilleures pratiques et l'expertise technique, y compris la collaboration Sud-Sud et triangulaire. La mise en œuvre du programme sera assurée en collaboration avec les ministères du Gouvernement, l'Assemblée nationale, les autorités provinciales, l'Union des producteurs du Vietnam, l'Union de la jeunesse du Vietnam, les universités, les organisations de la société civile et les médias. Des partenariats avec le secteur privé seront examinés de manière plus approfondie, en particulier pour les DSSP dans les régions de minorités ethniques et les partenariats relatifs au déploiement du dépistage du cancer du col de l'utérus et aux programmes sur le papillomavirus humain aux niveaux national et infranational, ainsi que pour renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Le FNUAP continuera à s'associer à des décideurs clés, au Parti politique et à des personnes influentes pour tirer parti de leur soutien et de leur plaidoyer afin de garantir l'adéquation des politiques démographiques avec les principes de la CIPD et pour traiter les problèmes de longue date tels que la violence sexiste, la préférence pour les fils et la sélection du sexe orientée, qui sont profondément ancrés dans le contexte socioculturel du pays.

14. Conformément au programme proposé, le FNUAP continuera de respecter l'appropriation nationale, et un concept émergent comme une « approche fondée sur le cycle de vie » sera utilisé pour le vieillissement de la population, en tirant parti du dividende démographique en cours pour promouvoir la croissance socio-économique. Le programme contribuera aux réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable suivantes :

15. Réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : D'ici 2026, la population du Vietnam, en particulier les personnes pauvres et celles susceptibles d'être laissées pour compte, bénéficiera de systèmes de protection sociale et de services de qualité, abordables, équitables, inclusifs, et tenant compte des handicaps ainsi que des questions de genre, sera davantage sortie de la pauvreté dans toutes ses dimensions et aura les moyens d'atteindre son plein potentiel (ODD 1 à 4, et 6).

16. Réalisation 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : D'ici 2026, la population du Vietnam, en particulier les personnes susceptibles d'être laissées pour compte, aura bénéficié et contribué à une société plus juste, inclusive et sûre fondée sur une meilleure gouvernance, des institutions plus réactives, un état de droit renforcé, ainsi qu'une protection et un respect des droits de l'homme, l'égalité de genre et une vie exempte de toute forme de violence et discrimination, conformément aux engagements internationaux (ODD 5, 10 et 16).

A. Adolescents et jeunes

17. Produit 1. Un environnement propice est créé afin de soutenir le développement et la participation complets des jeunes, notamment dans les politiques et les programmes de gestion des catastrophes et pour faire avancer le Programme d'action de la CIPD.

18. Ce produit contribue à la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale (réalisation 1 du Plan stratégique) et à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en mettant l'accent sur l'autonomisation et la participation des jeunes, notamment dans les politiques et les programmes de gestion des catastrophes. Le produit sera atteint en (a) élargissant les mécanismes/plateformes pour le dialogue entre les décideurs/décideurs politiques et les jeunes, en particulier les jeunes vulnérables, notamment les minorités ethniques, les travailleurs immigrés et les jeunes handicapés ; (b) donnant la capacité aux jeunes de participer efficacement aux séances de dialogue aux niveaux national et infranational ; (c) s'associant à des organisations dirigées par des jeunes, en particulier celles dirigées par des jeunes vulnérables, dans la mise en œuvre et la gestion de la Loi sur la jeunesse ainsi que de ses plans de mise en œuvre nationaux et provinciaux et pour l'action humanitaire ; (d) promouvant et préconisant des jeunes à des postes décisionnels ; et en (e) suivant le développement de la jeunesse grâce à la génération de données et à l'utilisation d'indicateurs de développement de la jeunesse, qui sont régulièrement comparés à d'autres pays de l'ASEAN.

B. Vieillesse de la population et protection sociale

19. Produit 2 : Le système de protection sociale cohérent et intégré est amélioré, en s'appliquant aux approches sexotransformatrices et fondées sur le cycle de vie pour le vieillissement et la satisfaction des besoins des groupes les plus vulnérables.

20. Ce produit contribue à la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale (réalisation 1 du Plan stratégique) et à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en mettant en œuvre et en investissant davantage dans le travail réalisé par le biais du Fond des ODD pour la protection sociale, en partenariat avec l'OIT, le PNUD et l'UNICEF. Il vise à combler les écarts existants en vue d'un système de protection sociale fondé sur le cycle de vie et tenant compte des questions de genre jusqu'à un âge avancé, puisque le vieillissement de la population progresse rapidement au Vietnam. Il vise également à étendre l'utilisation de l'application mobile « S-Health » pour promouvoir un vieillissement en bonne santé. Dans des situations humanitaires, les besoins spécifiques des personnes âgées, en particulier celles handicapées, seront pris en charge. Ce produit est élaboré pour être atteint en (a) développant le cadre politique et juridique, en adoptant des approches sexotransformatrices et fondées sur le cycle de vie afin de protéger les droits des personnes âgées et leur autonomisation ainsi que leur inclusion sociale dans le cadre d'actions humanitaires et de projets de développement, en particulier en matière d'accès à des soins de santé de qualité, de prévention et d'intervention contre la violence domestique, de possibilités d'emploi et de sécurité financière ; (b) développant un système de soins complet, notamment des soins communautaires et institutionnels, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables, tels que les minorités ethniques, les personnes handicapées et les victimes de violence domestique ; (c) soutenant l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles en matière de vieillissement et de soins ainsi que la communication au public sur le vieillissement, en adoptant des approches sexotransformatrices et fondées sur le cycle de vie ; et en (d) facilitant l'investissement du secteur privé dans la prestation de soins pour les personnes âgées et l'application de technologie numérique dans ces soins.

C. Accès équitable aux droits en matière de santé sexuelle et procréative

21. Produit 3 : Des groupes vulnérables, notamment les minorités ethniques, les adolescents et les jeunes, les personnes handicapées et les travailleurs immigrés, bénéficient d'un accès équitable accru à des services et des informations sexotransformateurs et complets en matière de DSSP, notamment dans le lien entre l'aide humanitaire et le développement.

22. Ce produit contribue à la réduction des décès maternels évitables (réalisation 2 du Plan stratégique) et à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en fournissant une assistance technique et un plaidoyer fondés sur des données factuelles pour l'élaboration de politiques en matière de DSSP, en particulier pour faire progresser la réalisation des engagements nationaux volontaires pour le Sommet de Nairobi sur la CIPD25 et pour atteindre les résultats transformateurs du FNUAP de zéro décès maternel évitable, en accordant une attention particulière à la réalisation d'une couverture santé universelle et à la fourniture d'un accès à des services et des informations de qualité en matière de DSSP parmi les personnes vulnérables, notamment les minorités ethniques, les travailleurs immigrés, les personnes handicapées, ainsi que les adolescents et les jeunes. Des technologies numériques continuent d'être utilisées pour l'expansion de la télésanté, en particulier pour les femmes dans les régions éloignées et l'éducation sexuelle complète en ligne, notamment l'éducation aux compétences de la vie courante. Son application mobile est également utilisée pour les jeunes scolarisés et non scolarisés. L'expertise internationale permettra de renforcer les capacités nationales en matière de DSSP afin de se préparer et réagir efficacement aux situations d'urgence telles que la pandémie de COVID-19 et les catastrophes naturelles.

23. Le programme vise à (a) générer, analyser et transformer des données pour élaborer des politiques, des directives et des outils qui répondent aux besoins spécifiques des populations vulnérables ; (b) élaborer des mécanismes de financement novateurs, notamment le financement du secteur privé et le financement public infranational, en particulier pour répondre aux problèmes de DSSP émergents tels que le dépistage du cancer du col de l'utérus, les vaccinations contre le papillomavirus humain ; (c) appliquer des technologies numériques telles que la « télésanté » pour couvrir des lieux de minorités ethniques ou éloignées et difficiles d'accès ; (d) améliorer le système d'information de gestion des informations sur la santé ; (e) renforcer les mécanismes de préparation et d'interventions humanitaires afin d'assurer la protection des populations vulnérables ; et (f) soutenir une approche multisectorielle des DSSP pour les jeunes et un déploiement à l'échelle nationale de l'éducation sexuelle complète et de l'éducation aux compétences de la vie courante, dont la prévention du VIH, notamment par le biais de l'apprentissage en ligne pour les jeunes scolarisés et non scolarisés ainsi que pour les jeunes handicapés.

D. Données et faits pour l'élaboration de politiques et de programmes

24. Produit 4 : L'élaboration de politiques et de programmes, la budgétisation et le suivi fondés sur des données factuelles et sur les droits sont renforcés en fonction de la production, de l'analyse et de l'utilisation des données.

25. Ce produit contribue à la réduction des décès maternels évitables (réalisation 2 du Plan stratégique) et à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en plaçant la transformation des données en haut du programme de développement socio-économique du Vietnam et en faisant des données et des faits des conditions préalables à une politique et à une prise de décision solides pour répondre aux inégalités et soutenir le processus de réalisation des ODD. Le FNUAP mettra l'accent sur la génération et l'utilisation de données en intégrant l'utilisation des informations démographiques dans la formulation et la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de programmes de développement. Le programme proposé utilisera l'innovation pour des plateformes de communication et des technologies de données afin d'accélérer le processus de génération des données et minimiser les erreurs humaines en (a) améliorant la capacité des producteurs de données à collecter, analyser et diffuser des données ventilées sur la population et sur les questions de santé sexuelle et procréative pour atteindre complètement le potentiel du dividende démographique ; (b) procurant aux décideurs les connaissances et compétences sur l'application de nouvelles sources de données ; (c) explorant de nouveaux ensembles de données (nouvelles enquêtes, mégadonnées, données administratives intersectorielles et sectorielles) ainsi que la gestion et la communication de données (tableau de bord des données) pour soutenir le développement de la politique démographique fondée sur des données factuelles, qui peuvent également être utilisées pour la gestion des

catastrophes et l'action climatique ; (d) développant les capacités pour l'utilisation des données afin de soutenir le développement de politique et de plaidoyer fondés sur des données factuelles ; et en (e) préparant des dossiers d'investissement pour les DSSP, en particulier pour renforcer les systèmes de gestion des finances publiques aux niveaux infranationaux afin d'assurer une affectation du budget et des dépenses adéquates pour les DSSP.

E. Pratiques néfastes et violence sexiste

26. Produit 5 : Les attitudes néfastes qui acceptent la violence et perpétuent les inégalités de genre, en particulier celles des jeunes, sont transformées pour réduire la violence sexiste et d'autres pratiques néfastes, notamment dans le cadre du lien entre le développement et l'aide humanitaire.

27. Ce produit contribuera à la réduction de la violence sexiste et à d'autres pratiques néfastes (réalisation 3 du Plan stratégique) et à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en fournissant des conseils techniques et des options politiques au Gouvernement, aux organisations de la société civile et aux entités du secteur privé en vue de modifier les normes socioculturelles afin de répondre à la violence sexiste, aux pratiques néfastes et à l'inégalité de genre ainsi que pour promouvoir les droits des femmes. Pour atteindre les résultats transformateurs du FNUAP de zéro violence à l'égard des femmes et des filles et autres pratiques néfastes, le produit accordera la priorité à (a) un plaidoyer et des conseils techniques fondés sur des données factuelles pour la révision de la Loi sur la prévention et le contrôle de la violence domestique et d'autres lois et politiques connexes, conformément aux meilleures pratiques internationales, le cas échéant ; (b) des initiatives de mobilisation communautaire fondées sur des données factuelles dans le contexte de la transformation numérique, en ciblant particulièrement les jeunes et les adolescents, avec la participation des hommes et des garçons, afin de prévenir la violence sexiste et les pratiques néfastes, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables ; et (c) des stratégies pilotes et novatrices d'engagement des hommes fondées sur des données factuelles pour répondre à la masculinité toxique et faciliter le développement de relations saines.

F. Réponse multisectorielle à la violence sexiste et à d'autres pratiques néfastes

28. Produit 6 : Une réponse multisectorielle est renforcée pour répondre à la violence sexiste et à d'autres pratiques néfastes aux niveaux national et infranational.

29. Ce produit contribue à réduire la violence sexiste et d'autres pratiques néfastes (réalisation 3 du Plan stratégique) et à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en renforçant les efforts en cours pour développer des systèmes infranationaux et nationaux coordonnés et complets afin de fournir des services multisectoriels de qualité aux victimes de violence sexiste. Le programme proposé générera un soutien pour (a) l'expansion et l'institutionnalisation de centres de services polyvalents par les organismes publics, qui fournissent, conformément aux directives des Nations Unies sur l'Ensemble des services essentiels, des services intégrés, notamment des soins psychologiques et de santé, des services sociaux, une protection policière et des conseils juridiques ; (b) le développement des directives nationales pour une réponse multisectorielle et coordonnée à la violence sexiste, en clarifiant les rôles et les responsabilités de chaque secteur et en établissant un mécanisme d'orientation pour la prestation de services centrés sur les victimes, notamment les personnes handicapées, les minorités ethniques et les travailleurs immigrés ; (c) une meilleure gouvernance pour la coordination multisectorielle aux niveaux national et infranational, applicable dans l'ensemble du lien entre le développement et l'aide humanitaire ; et (d) des systèmes de données administratives sur la violence sexiste renforcés pour assurer une collecte de données centrées sur les victimes, afin d'améliorer la programmation de la lutte contre la violence sexiste.

III. Gestion du programme et des risques

30. Le présent descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne. Le FNUAP et le Gouvernement du Vietnam, par le biais du ministère de la Planification et des Investissements en tant qu'organisme de coordination, seront tous deux responsables de la gestion du programme proposé, et planifieront, suivront et évalueront la mise en œuvre du programme à l'aide d'une approche de gestion fondée sur les résultats. Le FNUAP contribuera aux mécanismes de coordination du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en participant et en présidant (suivant un système de rotation) les groupes de résultats des Nations Unies, des groupes thématiques et des groupes de travail pour assurer la coordination efficace de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

31. En s'appuyant sur sa présence de longue date dans le pays, le FNUAP s'associera au Gouvernement, à d'autres institutions nationales et à des organisations de la société civile dans la mise en œuvre du programme, conformément aux compétences techniques et aux avantages comparatifs du FNUAP ainsi qu'aux principes d'appropriation nationale et de responsabilité mutuelle. Le personnel du bureau de pays fournira une expertise programmatique, de gestion et technique et recherchera un soutien supplémentaire du bureau régional et du siège social, le cas échéant. Le FNUAP assurera un haut niveau d'expertise dans le bureau de pays, en respectant pleinement les normes internationales. Le programme proposé sera exécuté au niveau national, mais peut être remplacé par une exécution directe, le cas échéant, pour une partie ou la totalité du programme afin de permettre une réaction en cas de force majeure.

32. Bien que cela soit de plus en plus difficile étant donné la statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure du Vietnam, le programme proposé explorera rigoureusement les opportunités de mobilisation des ressources des partenaires traditionnels ainsi que des entités du secteur privé, en particulier pour les DSSP (dépistage du cancer du col de l'utérus et introduction du papillomavirus humain ; en augmentant l'accès des groupes vulnérables à des soins et des services de qualité en matière de DSSP) et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil. La coopération Sud-Sud et triangulaire sera accentuée, dans le contexte d'intégration régionale parmi les pays de l'ASEAN. Des opportunités persistent pour la programmation et la mobilisation des ressources communes avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment par le biais du Fonds des ODD et des cadres du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire.

33. La mise en œuvre du programme proposé comporte des risques, qui devront être gérés efficacement. En particulier, la mobilisation des ressources est l'un de ces risques, résultant du statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure du Vietnam et de la possibilité d'une récession mondiale dans la période post-COVID-19. Le FNUAP continuera de renforcer les capacités de développement de partenariat et de mobilisation des ressources, notamment par le biais de mécanismes de financement novateurs, et explorera des mesures économiques telles que l'utilisation étendue de technologies numériques pour la mise en œuvre du programme. Le Vietnam est sujet à l'impact négatif des catastrophes naturelles et du changement climatique ou à des pandémies telles que la COVID-19, ce qui peut présenter un risque notable, en perturbant facilement la réalisation du programme et en détournant éventuellement les ressources techniques et financières existantes. Le FNUAP renforcera le plan d'urgence, en utilisant intégralement la surveillance mondiale dans les établissements de financement afin de minimiser de tels effets négatifs.

IV. Suivi et évaluation

34. La responsabilité du suivi et de l'évaluation du programme reviendra conjointement au FNUAP et au Gouvernement, en suivant de près la progression, en garantissant la responsabilisation des ressources du programme et en promouvant une gestion adaptative des connaissances et de l'apprentissage. L'approche de gestion axée sur les résultats pour planifier, suivre et évaluer le programme utilisera un cadre de résultats bien défini. Un outil de suivi et de surveillance de la programmation sera développé et mis en œuvre lors du cycle du programme. Des visites de suivi sur le terrain et des réunions techniques trimestrielles seront tenues avec les partenaires d'exécution pertinents. Des activités novatrices d'évaluation et de suivi seront explorées, notamment des visites en ligne, des consultations numériques et une gestion des données en temps réel pour des résultats attendus. Des examens annuels du programme, fondés sur des données et des faits du système statistique national, seront réalisés avec les parties prenantes pour évaluer de manière critique la contribution du programme aux réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, aux réalisations du Plan stratégique du FNUAP et aux priorités nationales de développement. Une évaluation indépendante du programme de pays sera menée au cours de l'avant-dernière année, en assurant un processus participatif et transparent, conformément aux directives de la politique d'évaluation du FNUAP. Elle sera complétée par des évaluations thématiques, notamment sur les interventions en matière de violence sexiste et de DSSP pour les minorités ethniques et les travailleurs immigrés.

35. Le FNUAP fournira des données sur ses contributions aux réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aura un rôle actif dans le suivi commun du Plan-cadre ainsi que pour son évaluation par le biais des groupes d'évaluation et de suivi et des résultats. Conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, le FNUAP promouvra une culture de gestion fondée sur les résultats vers un cadre robuste de suivi et d'évaluation des Nations Unies au Vietnam, et soutiendra les institutions nationales pour le suivi des ODD nationaux et le rapport national volontaire, si nécessaire. Le FNUAP restera une organisation apprenante, et les connaissances accumulées ainsi que les enseignements tirés des activités de suivi et d'évaluation seront utilisés pour façonner stratégiquement le soutien aux politiques, les conseils ainsi que la conception et la mise en œuvre du programme au cours du prochain cycle.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LE VIETNAM (2022-2026)

PRIORITÉ NATIONALE : Promouvoir le développement social et culturel, mettre en œuvre le progrès et l'équité sociaux, et améliorer de manière continue la vie spirituelle et matérielle des personnes.				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2026, la population du Vietnam, en particulier les personnes pauvres et celles susceptibles d'être laissées pour compte, bénéficiera de systèmes de protection sociale et de services de qualité, abordables, équitables, inclusifs, et tenant compte des handicaps ainsi que des questions de genre, sera davantage sortie de la pauvreté dans toutes ses dimensions et aura les moyens d'atteindre son plein potentiel (ODD 1 à 4, et 6). D'ici 2026, la population du Vietnam, en particulier les personnes susceptibles d'être laissées pour compte, aura bénéficié et contribué à une société plus juste, inclusive et sûre fondée sur une meilleure gouvernance, des institutions plus réactives, un état de droit renforcé, ainsi qu'une protection et un respect des droits de l'homme, l'égalité de genre et une vie exempte de toute forme de violence et discrimination, conformément aux engagements internationaux (ODD 5, 10 et 16).				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : D'ici 2025, la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale se sera accélérée.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</u> : <ul style="list-style-type: none"> Note de l'Indice de développement de la jeunesse <i>Niveau de référence : 0,63 (2016) ; niveau cible : 0,88 (2026)</i> Proportion de la population couverte par les systèmes/les socles de la protection sociale (indicateurs des ODD 1.3.1) <i>Niveau de référence : 42,8 % (2021) ; niveau cible : 55 % (2026)</i> <u>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP</u> : <ul style="list-style-type: none"> Proportion des femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont les besoins de planification familiale sont satisfaits grâce à des méthodes modernes (ODD 3.7.1) <i>Niveau de référence : 72,2 % (2019) ; niveau cible : 75 % (2026)</i> 	Produit 1. Un environnement propice est créé afin de soutenir le développement et la participation complets des jeunes, notamment dans les politiques et les programmes de gestion des catastrophes et pour faire avancer le Programme d'action de la CIPD.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plans nationaux et infranationaux approuvés pour mettre en œuvre la Loi sur la jeunesse, avec un accent spécifique mis sur la réponse aux besoins des jeunes vulnérables <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; niveau cible : 1 Plan national d'action pour la Loi ; 1 Plan national d'action pour la Stratégie ; et 63 plans provinciaux d'action (2026)</i> Nombre de plateformes régionales de dialogue pour les jeunes établies <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; niveau cible : 3 (régions du nord, centrale et du sud (2026))</i> 	Ministère de l'Intérieur, ministère de la Santé, Assemblée nationale, Union des jeunes et autres organisations dirigées par des jeunes, organisations de la société civile	1,4 million de dollars (0,7 million provenant de ressources ordinaires et 0,7 million d'autres ressources)
		Produit 2. Un système de protection sociale cohérent et intégré est amélioré, en s'appliquant aux approches sexotransformatrices et fondées sur le cycle de vie pour le vieillissement et la satisfaction des besoins des groupes les plus vulnérables.	<ul style="list-style-type: none"> Existence de la Loi révisée sur les personnes âgées, avec des dispositions sur l'inclusion sociale et les droits des personnes âgées <i>Niveau de référence : proposition de révision de la Loi sur les personnes âgées soumise (2020) ; niveau cible : La Loi est approuvée (2026)</i> Nombre de nouvelles solutions et innovations pilotées pour améliorer la participation économique et sociale ainsi que les soins des personnes âgées <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; niveau cible : 2 (2026)</i> Niveau d'extension de l'âge de la couverture de l'aide sociale pour les personnes âgées <i>Niveau de référence : La pension sociale couvre les personnes</i> 	Ministère du Travail, des Invalides et de la Protection sociale, ministère de la Santé, organisations de la société civile, le secteur privé

		<i>âgées de plus de 80 ans (2020) ; niveau cible : La pension sociale couvre les personnes âgées de plus de 75 ans (2026)</i>		
PRIORITÉ NATIONALE : Promouvoir le développement social et culturel, mettre en œuvre le progrès et l'équité sociaux, et améliorer de manière continue la vie spirituelle et matérielle des personnes.				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2026, la population du Vietnam, en particulier les personnes pauvres et celles susceptibles d'être laissées pour compte, bénéficiera de systèmes de protection sociale et de services de qualité, abordables, équitables, inclusifs, et tenant compte des handicaps ainsi que des questions de genre, sera davantage sortie de la pauvreté dans toutes ses dimensions et aura les moyens d'atteindre son plein potentiel (ODD 1 à 4, et 6). D'ici 2026, la population du Vietnam, en particulier les personnes susceptibles d'être laissées pour compte, aura bénéficié et contribué à une société plus juste, inclusive et sûre fondée sur une meilleure gouvernance, des institutions plus réactives, un état de droit renforcé, ainsi qu'une protection et un respect des droits de l'homme, l'égalité de genre et une vie exempte de toute forme de violence et discrimination, conformément aux engagements internationaux (ODD 5, 10 et 16).				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : D'ici 2025, la réduction des décès maternels évitables se sera accélérée.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u> <ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité maternelle <i>Niveau de référence : 46 pour 100 000 naissances vivantes (2019) ; niveau cible : 42 pour 100 000 naissances vivantes (2026)</i> Taux de natalité chez les adolescentes <i>Niveau de référence : 35 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans (2019) ; niveau cible : 33 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans (2026)</i> Nombre de nouvelles recherches/enquêtes basées sur la population menées pour la prise de décision et le suivi des ODD <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; niveau cible : 3 (2026)</i> 	<p>Produit 3. Des groupes vulnérables, notamment les minorités ethniques, les adolescents et les jeunes, les personnes handicapées et les travailleurs immigrés, bénéficient d'un accès équitable accru à des services et des informations sexotransformateurs et complets en matière de DSSP, notamment dans le lien entre l'aide humanitaire et le développement.</p> <p>Produit 4. L'élaboration de politiques et de programmes, la budgétisation et le suivi fondés sur des données factuelles et sur les droits sont renforcés en</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de provinces avec des initiatives novatrices visant à augmenter l'accès des populations vulnérables aux services et aux informations relatifs aux DSSP <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; niveau cible : 10 (2026)</i> Nombre de provinces avec des plans de prévention du cancer du col de l'utérus approuvés appliquant des mécanismes de financement novateurs, notamment des budgets nationaux et infranationaux de l'État <i>Niveau de référence : 3 (2020) ; niveau cible : 12 (2026)</i> Nombre de provinces qui mettent en œuvre des directives nationales approuvées sur l'éducation sexuelle complète et l'éducation aux compétences de la vie courante (ECVC) dans les écoles secondaires et professionnelles, et qui intègrent des initiatives ESC et ECVC pour les jeunes vulnérables non scolarisés <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; niveau cible : 10 (2026)</i> Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans résidant dans des zones de situations humanitaires qui bénéficient de services et d'informations de SSP <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; niveau cible : 25 % (2026)</i> <ul style="list-style-type: none"> Existence de politiques et de stratégies démographiques et de développement alignées sur les normes internationales <i>Niveau de référence : Programme national d'ajustement de la fécondité (2020) ; niveau cible : loi sur la population élaborée conformément aux principes de la CIPD (2026)</i> 	<p>Ministère de la Santé, ministère de l'Intérieur, ministère de l'Éducation et de la Formation, Autorités provinciales, Union des jeunes et autres organisations dirigées par des jeunes, organisations de la société civile, le secteur privé</p> <p>Ministère de la Santé, Assemblée nationale, Parti communiste du Vietnam, Bureau général des</p>	<p>6,5 millions de dollars (3,7 millions provenant de ressources ordinaires et 2,8 millions d'autres ressources)</p> <p>1,9 million de dollars (1,6 million provenant de ressources ordinaires et</p>

<p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé compétent <i>Niveau de référence : 96 % (2021) ; niveau cible : 98 % (2026)</i> 	<p>fonction de la production, de l'analyse et de l'utilisation des données.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de notes de synthèse fondées sur des données factuelles développées et utilisées dans les plaidoyers afin d'augmenter la mobilisation des ressources nationales et les revenus publics pour la CIPD aux niveaux national et infranational <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; niveau cible : 4 (2026)</i> 	<p>statistiques, ministère de la Justice, instituts de recherche, le secteur privé</p>	<p>0,3 million d'autres ressources)</p>
<p>PRIORITÉ NATIONALE : Promouvoir le développement social et culturel, mettre en œuvre le progrès et l'équité sociaux, et améliorer de manière continue la vie spirituelle et matérielle des personnes.</p>				
<p>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2026, la population du Vietnam, en particulier les personnes susceptibles d'être laissées pour compte, aura bénéficié et contribué à une société plus juste, inclusive et sûre fondée sur une meilleure gouvernance, des institutions plus réactives, un état de droit renforcé, ainsi qu'une protection et un respect des droits de l'homme, l'égalité de genre et une vie exempte de toute forme de violence et discrimination, conformément aux engagements internationaux (ODD 5, 10 et 16).</p>				
<p>RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : D'ici 2025, la réduction de la violence sexiste et des pratiques néfastes se sera accélérée.</p>				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport de masculinité à la naissance <i>Niveau de référence : 112,1 garçons pour 100 filles (2020) ; niveau cible : 110 garçons pour 100 filles (2026)</i> Pourcentage de victimes de violence sexiste recherchant de l'aide auprès des services de soutien <i>Niveau de référence : 9,6 % (2019) ; niveau cible : 50 % (2026)</i> 	<p>Produit 5. Les attitudes néfastes qui acceptent la violence et perpétuent les inégalités de genre, en particulier celles des jeunes, sont transformées pour réduire la violence sexiste et d'autres pratiques néfastes, notamment dans le cadre du lien entre le développement et l'aide humanitaire.</p> <p>Produit 6. Une réponse multisectorielle est renforcée pour répondre à la violence sexiste et à d'autres pratiques néfastes aux niveaux national et infranational.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Existence de la Loi révisée sur la prévention et le contrôle de la violence domestique, conformément aux normes internationales <i>Niveau de référence : Révision en considération (2020) ; niveau cible : la Loi est approuvée et sa mise en œuvre a commencé (2026)</i> Nombre de provinces mettant en œuvre des initiatives novatrices fondées sur des données factuelles portant sur les normes socioculturelles et de genre discriminatoires, la violence sexiste et les pratiques néfastes, notamment en matière de gestion des catastrophes <i>Niveau de référence : 3 (2020) ; niveau cible : 8 (2026)</i> Nombre de nouveaux centres de services polyvalents fournissant en temps opportun des services de qualité en matière de violence sexiste conformément aux directives de l'Ensemble de services essentiels des Nations Unies <i>Niveau de référence : 1 (2020) ; niveau cible : 6 (2026)</i> 	<p>Ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales, ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme, Union des producteurs, Union des jeunes, organisations de la société civile</p> <p>Ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales, autorités provinciales,</p>	<p>6,4 millions de dollars (0,9 million provenant de ressources ordinaires et 5,5 millions d'autres ressources)</p> <p>6,5 millions de dollars (1,0 million provenant de ressources ordinaires et 5,5 millions</p>

<p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de femmes et de jeunes filles âgées de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire intime et ayant subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques au cours des 12 derniers mois <i>Niveau de référence : 27,8 % (2019) ; niveau cible : 20 % (2026)</i> 		<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des protocoles de prestation de services multisectoriels coordonnés de lutte contre la violence sexiste approuvés par les acteurs infranationaux <i>Niveau de référence : Élaboration de directives et protocoles en cours (2020) ; niveau cible : Directives et protocoles approuvés et mis en œuvre aux niveaux infranationaux (2026)</i> 	<p>organisations de la société civile</p>	<p>d'autres ressources)</p> <p>Coordination du programme et assistance : 1,2 million de dollars d'autres ressources</p>
---	--	---	---	---